

# **Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire**

## **Juin 2018**

*ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
DES ÉCOLES DE JANAILHAC, ST JEAN LIGOURE, ST PRIEST LIGOURE  
APE LES 3 CRAYONS BLEUS*

Le 19 Juin 2018, à 19 heures 45, les membres de l'association « les 3 crayons bleus » se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Jean Ligoure en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation écrite de la Présidente de l'association.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires.

L'assemblée était présidée par Mme. Céline Cheyronnaud, Présidente de l'association.

Elle était assistée des membres du bureau :

- M. David Robine, Secrétaire, secrétaire de séance,
- Corinne Thomas, Trésorière
- Jessica Lavergne, Trésorière adjointe.
- Nadine Buxeraud, Secrétaire adjointe était excusée

Ont assisté également à la séance :

- Les représentants des enseignants du RPI : Mme Brusq et Mme Labonne
- Les représentants des mairies de Saint-Jean Ligoure et Sainte-Priest Ligoure et Janailhac (M. Devarissias était excusé pour Janailhac)
- Trois parents d'élèves, adhérents de l'association

Après avoir ouvert la séance et remercié les membres présents, représentants des écoles du RPI et les représentants des mairies a rappelé l'ordre du jour :

- Rapport d'activité de la saison 2017-2018 ;
- Bilan financier de la saison 2017-2018 ;
- Validation de la répartition de l'aide financière aux écoles du RPI ;
- Election du Bureau 2018-2019 et suite de l'association ;
- Questions diverses ;

**Rapport d'activité :**

Le rapport d'activité est présenté par la Présidente, Celine Cheyronnaud.

Cette année, le nombre d'activités réalisées a été plus faible en raison principalement du manque de ressources humaines.

La traditionnelle marche d'Halloween à Saint-Jean Ligoure a réuni une trentaine d'enfants et leurs parents pour une activité toujours aussi appréciée.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'APE a organisé une vente de chocolats qui a bien fonctionné et a apporté un bénéfice de 482 €

L'APE a organisé un loto, d'abord programmé en mars et reporté en mai faute de ressources. Le loto a été une réussite avec pratiquement 200 personnes et les retours ont été plutôt satisfaisants. Les membres de l'APE, à l'occasion de cette deuxième programmation, ont été aidés par plusieurs parents, grands-parents et enseignant dans la préparation de la salle et la tenue de la manifestation.

Comme présagé en début d'année, l'APE n'a pas pu tenir d'autres manifestations, malgré l'investissement des membres du Bureau et des trop rares soutiens habituels. Ainsi, la vente de fleurs, la randonnée, ou d'autres événements nouveaux envisagés n'ont pu avoir lieu. Heureusement, certains ont pu être repris par les écoles directement.

L'APE se félicite tout de même d'apporter les financements nécessaires à l'activité piscine des quatre classes pour l'année prochaine. Elle regrette de ne pas pouvoir accompagner plus amplement les autres activités extra-scolaires.

Cette année est malheureusement le résultat annoncé du déclin de l'attrait des parents envers l'association malgré les alertes régulières des membres du Bureau, des communes et des enseignants.

A l'occasion de ce dernier rapport d'activité, la Présidente évoque son grand pessimisme quant à la suite de l'APE et regrette vivement que les enfants puissent certainement pâtir de l'absence de soutien financier pour la piscine et les activités périscolaires.

La Présidente remercie chaleureusement les membres du bureau de ces dernières années, les enseignants et représentants des communes pour leur participation. Comme indiqué au début de l'année, la Présidente indique ne pas souhaiter se représenter pour une nouvelle année et présentera sa démission au Bureau à l'issue de l'assemblée générale tout en restant disponible pour répondre aux questions d'éventuels nouveaux dirigeants de l'association.

Vote du rapport d'activité : le rapport est adopté à l'unanimité des votants et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

**Rapport financier :**

La Trésorière de l'association, Mme Corinne Thomas, présente le rapport financier de l'année.

En résumé les postes de recettes et de dépenses sont les suivants :

poste	Somme des entrées	Somme des sorties	bénéfice / perte
adhesion	660,00		660,00
adm		164,39	-164,39
chocolat	2045,55	1563,34	482,21
don ecole		3552,00	-3552,00
halloween		69,15	-69,15
loto	2140,00	1041,70	1098,30
stock	29,59	78,97	-49,38
subvention mairie	200,00		200,00

A l'issue de cette année, l'avoir disponible pour l'association est de

4 243 €.

Cette année encore, l'APE réalise un budget excédentaire. Même si les recettes sont plutôt moindres qu'au cours des trois derniers exercices, les bénéfices permettront de couvrir financièrement les charges de l'activité piscine. L'APE se félicite d'avoir pu atteindre ainsi son objectif principal.

**Validation du budget : le rapport est adopté à l'unanimité des votants et représentés, aucune voix contre, aucune abstention**

### **Répartition des dons aux écoles :**

Comme pour les années précédentes, Mme Thomas présente trois hypothèses de répartition du budget alloué aux écoles :

Compte-tenu du budget, le bureau propose de ne conserver que 1 500 € disponibles pour le fonctionnement de l'APE lors de l'exercice prochain (frais de fonctionnement, charges anticipées des manifestations, etc.) au lieu de 2 000 € habituellement.

Il reste ainsi 2 743€ disponibles pour allocation aux écoles.

Le Bureau propose :

Hypothèse 1 : répartition aux différentes classes (par classes ou par élèves) sans réserve spécifique pour la piscine

Hypothèse 2 : allocation des 2 180 € nécessaires à la piscine et répartition du solde par classe ou par élèves de tout le RPI.

Hypothèse 3 : allocation des 2 180 € nécessaires à la piscine et répartition du solde par classe ou par élèves pour les classes ne bénéficiant pas de l'activité piscine.

Après échange avec l'assemblée, l'hypothèse 3 est retenue selon la forme suivante :

- **allocation des 2 180 € nécessaires à la piscine**
- **répartition du solde de 563€ par classe pour les 3 classes de bénéficiaire pas de la piscine (PS Saint-Priest Ligoure, MS Saint-Priest Ligoure, CE1 Janailhac).**

Validation de la répartition :

La répartition est adoptée à l'unanimité des votants et représentés, sauf une abstention, aucune voix contre.

A l'occasion de ce dernier rapport financier, la Trésorière remercie également les membres du bureau, les enseignants et représentants des communes pour leur soutien. Comme indiqué au début de l'année également, la Trésorière indique ne pas souhaiter se représenter pour une nouvelle année et présentera sa démission au Bureau à l'issue de l'année scolaire tout en restant disponible pour répondre aux questions d'éventuels nouveaux dirigeants de l'association.

### **Achèvement de l'exercice 2017-2018 et rappels sur les statuts de l'association :**

Suite à l'information de la Présidente et de la Trésorière, le Secrétaire, M. David Robine, effectue un rappel sur le fonctionnement de l'association conformément aux statuts modifiés et adoptés en 2016.

L'exercice d'activité du Bureau actuel court du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 30 août suivant. Le Bureau actuel, exception des démissionnaires, reste en fonction jusqu'au 30 août 2018 puisqu'il persiste 3 membres actifs (minimum obligatoire statutairement). Les membres restant vont ainsi se réunir dans les prochains jours pour réélire un(e) Président(e), un(e) Trésorier(ère), un(e) Secrétaire pour achever l'exercice.

Pour répondre à la demande exprimée par les enseignants, les membres restant indiquent vouloir participer à la fête de l'école, dernier événement de l'année, en tenant une buvette et vente de gâteaux. Les membres indiquent cependant qu'il sera indispensable de disposer d'une aide des parents pour tenir cette buvette correctement. En accord avec les enseignants, le Bureau demandera à M. Saulenc (Toboggan) de participer à la manifestation également pour le plaisir des enfants.

A l'issue de l'élection à venir :

- soit un nouveau bureau est élu. Il sera invité à participer à la fête de l'école pour assurer la transition et prendra pleinement ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- soit un nouveau bureau ne peut être élu faute de candidats. Le Bureau actuel devra organiser la mise en sommeil de l'association conformément aux statuts

et ce, jusqu'à reprise par un nouveau Bureau ou dissolution si aucune reprise n'est réalisée d'ici deux ans.

### **Election du nouveau Bureau :**

Conformément aux statuts, tous les membres du Bureau actuel sont démissionnaires à l'issue de l'exercice. Deux démissions préalables étant enregistrées.

Parmi les membres actuels, Mme. Jessica Lavergne, Trésorière adjointe indique ne pas se représenter pour la prochaine année.

Mme Nadine Buxeraud (excusée) et M. David Robine indiquent vouloir se représenter dans l'hypothèse où le nombre de candidatures permettrait de disposer d'un Bureau suffisant pour avoir une réelle activité.

Mme Nadia Gaguet présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est présentée.

L'APE enregistre la candidature de Mme Gaguet et l'en remercie vivement. Cependant, cette candidature, alliée à l'éventuelle candidature des deux membres sortants semblent réellement insuffisants pour assurer le fonctionnement correct de l'APE. Le Bureau explique ainsi que même si, administrativement parlant, l'association peut fonctionner avec un Bureau de 3 membres, dans la réalité l'organisation des activités et événements d'une année entière est impossible avec si peu de personnes. Preuve en est la diminution du nombre d'évènements cette année.

### **Mise en sommeil de l'association :**

**Suite à l'impossibilité de constituer un nouveau Bureau pour l'exercice prochain, malgré les alertes insistantes de l'APE depuis quelques années, l'assemblée générale valide la mise en sommeil de l'association.**

**Elle prendra effet au plus tard le 30 août 2018.**

Conformément aux statuts de l'APE :

- le Bureau en fonction procédera à la mise en sommeil
- l'APE ne réalisera pas d'activité durant cette période, ne percevra pas d'adhésion, ne versera pas d'allocation aux écoles
- les comptes de l'association seront gelés
- le(la) Président(e) et le(la) Trésorier(ère) assureront la responsabilité civile durant cette période
- la réactivation de l'association pourra être réalisée à l'initiative des mairies, des écoles ou d'un membre restant du Bureau pour élection d'un nouveau Bureau
- si aucune réactivation n'est effectuée sous deux ans, l'association sera dissoute

**Questions diverses :**

Les enseignants et représentants des mairies interviennent à l'occasion de la fin de séance pour remercier le Bureau pour son implication durant ces dernières années et particulièrement la Présidente. Ils se satisfont du financement de l'activité piscine pour l'année prochaine et de voir l'APE participer à la fête des écoles également.

Les enseignants expriment leur vive inquiétude également pour les prochaines années, pour leur capacité à maintenir l'activité piscine et concevoir des événements extra scolaires également. Ces activités ont pu avoir lieu ces dernières années, sans participation financière importante des parents, grâce aux dons de l'APE notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H38

Il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint-Jean Ligoure, le 19 Juin 2018

La Présidente de séance, Mme Céline Cheyronnaud :

Le Secrétaire de séance, M. David Robine :